



Tournay, le 06/04/2022

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Compte-rendu du 5 avril 2022

Présents : Mme Maria LECAUDEY, Mme Dominique ARNE, M. Michel LARRE, M. Rémi LESAULNIER, Mme Monique CHAUSSERIE, Mme Reine FERNANDEZ, Mme Nathalie BONNET

Excusés :

OBJET : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2022

COMPTE-RENDU

Madame LECAUDEY présente les demandes de subventions adressées à la Communauté de Communes pour l'année 2022 :

20 demandes en fonctionnement pour un montant total de 57 776€

3 demandes de soutien de projets particuliers pour un montant total de 6 700€

Les projets particuliers concernent la reconduction de l'opération « orchestre à l'école » au collège de Tournay, portée par l'association culturelle laïque de Tournay , ainsi que 2 nouveaux projets : sécurité routière en direction des séniors (ADMR Tournay et Pouyastruc) et 25^{ème} anniversaire de la banda « les Boléros burgais ».

Madame LECAUDEY rappelle le cadrage budgétaire pour 2022, soit une enveloppe de 50 000€ inscrite au budget pour le fonctionnement des associations.

A noter, le montant des subventions attribuées les années précédentes était de 52 920€ en 2019, 51 595 en 2020 et 46 195€ en 2021.

DECISION

La Commission « Vie associative », réunie le 5 avril 2022 à Clarac, propose :

- De rejeter la demande de subvention de l'association « grandir ensemble » (Chelle-Debat), car il s'agit d'une association professionnelle (Maison des assistantes maternelles) dont les dirigeants sont rémunérés, ce qui est exclu du règlement d'attribution des subventions ;
- D'attribuer un montant total de subvention de fonctionnement de 49 895€ pour 19 associations

Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros

15 place d'Astarac – 65 190 TOURNAY

Tél : 05 62 35 24 23 - contact@coteaux-val-arros.fr

- De reconduire le soutien de la Communauté de Communes au projet « orchestre à l'école » porté par l'association culturelle laïque de Tournay au même niveau qu'en 2021, soit une subvention de 2000€
- De soutenir les nouveaux projets présentés, à hauteur de 500€ pour la banda « les Boléros burgais » et de 1200€ pour l'opération de sécurité routière à destination des séniors portée par l'ADMR de Tournay et Pouyastruc.

Le montant total de subventions à attribuer en 2022 est proposé à hauteur de 53 595€, répartis comme suit :

- **49 895€ pour le fonctionnement des associations du territoire**
- **3 700 € pour le soutien aux projets particuliers.**

L'enveloppe budgétaire de 50 000€ est ainsi maîtrisée et permet de financer 19 associations du territoire, contre 17 en 2020 et 2021.

La commission demande l'inscription d'une enveloppe complémentaire de 3595€ au budget 2022 afin de soutenir les initiatives nouvelles et démontrer l'effort de la Communauté de Communes pour relancer l'activité sportive et culturelle sur le territoire.